

Monsieur Frédéric BIERRY  
Président  
Collectivité européenne d'Alsace  
Place du quartier Blanc  
67964 STRASBOURG Cedex 9

Belfort, le 27 octobre 2021

Objet : Modifications des statuts actuels du SMIBA  
**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Monsieur le Président,

Je vous informe que par délibération n° du 18 octobre 2021, le Conseil syndical du SMIBA a approuvé la modification des statuts actuels (phase 1) datant du 19 juillet 2004 et qui n'étaient plus à jour en raison des dernières évolutions législatives (loi NotRe du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale). Une seconde phase de modifications interviendra après l'adhésion du nouveau membre : le département Vosges. Une nouvelle version des statuts (phase 2) intégrant ce nouveau membre fera l'objet d'un rapport ultérieur en Conseil syndical du SMIBA.

Le SMIBA est donc recentré sur une compétence unique : la gestion d'équipements touristiques. Cette compétence englobe les stations de ski et entraîne donc la restitution des autres compétences inscrites dans les statuts actuels du SMIBA (article 2).

Je précise également que par le mécanisme de représentation-substitution, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) était devenue membre de droit du SMIBA en substitution de la commune de Saint Maurice sur Moselle en ce qui concerne la compétence « promotion du Tourisme ». Par conséquent, le retrait de cette compétence des statuts du SMIBA recentré sur la compétence « gestion des équipements touristiques » entraîne de fait le retrait de la CCBHV à compter de la date de l'arrêté préfectoral entérinant l'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

Il appartient donc à chacun des membres actuels, au sein de son assemblée délibérante, de se prononcer sur cette modification des statuts du SMIBA – Phase 1, y compris la CCBHV.

Chacun des membres dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification des statuts du SMIBA. A défaut d'une délibération prise par la collectivité adhérente, la modification est réputée approuvée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous compléments d'informations dont vous auriez besoin dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Florian BOUQUET

Pièce jointe : Délibération N°30/2021  
Statuts du SMIBA  
Annexe 1 : périmètre géographique  
Annexe 2 : Liste des biens du SMIBA